



Madame Marisol Touraine
Ministre des Affaires sociales et de la santé
14 Avenue Duquesne
75007– Paris

Paris, le 14 septembre 2012

Madame la ministre

Je viens vers vous concernant le Docteur Didier Poupardin, un médecin généraliste de Vitry-sur-Seine, poursuivi devant le tribunal de la Sécurité sociale par la direction de la CPAM du Val-de-Marne pour avoir prescrit trop de médicaments remboursés à 100 % à des malades atteints d'affections de longue durée.

La Direction de la CPAM 94 demande au Docteur Poupardin de rembourser 2612 euros. Elle juge que c'est là le prix du préjudice subi par la Sécurité sociale, le montant des sommes qu'elle aurait indûment remboursé aux malades qui, considère-t-elle, auraient dû payer.

L'Assurance maladie reproche au Docteur Poupardin d'avoir, pour une cinquantaine de ses patients atteints d'ALD, mal rédigé ses prescriptions sur les ordonnances bizonnes réservées à ces patients, d'avoir inscrit dans la partie réservée aux traitements de l'ALD et donc remboursés à 100%, des médicaments pour traiter d'autres affections.

Comme l'a déclaré le Docteur Poupardin, nombre de ses patients n'ont pas les moyens de payer le moindre sou pour un médicament. Et donc leur prescrire un traitement non remboursé à 100 %, c'est savoir à l'avance qu'il ne sera pas pris, ce à quoi aucun médecin digne de ce nom ne pourrait se résoudre. Sans compter que dans nombre de cas, il est impossible, nous dit le Docteur Poupardin et le confirment ses confrères, de faire la part de ce qui relève de l'ALD et de ce qui relève d'autre chose.

Je vous demande donc, Madame la ministre, au nom du changement dont votre gouvernement se dit porteur, d'intervenir auprès de la direction de la CPAM pour que cessent les poursuites contre le Docteur Poupardin qui est convoqué pour une deuxième audience au palais de justice de Créteil le 26 septembre prochain. Et pour que cessent toutes les poursuites engagées contre des médecins à propos de leur utilisation de ces ordonnances bizonnes.

Il est en effet inconcevable que des médecins puissent être inquiétés voire traduits devant un tribunal, pour avoir pris le plus grand soin de leurs patients et cela en raison d'une rigidité administrative qui privilégie une approche comptable de la médecine en négligeant les réalités de la prise en charge et donc la santé des patients.

Et je vous demande également, Madame la ministre, d'intervenir auprès de l'Assurance maladie pour qu'elle revienne sur ces ordonnances bizonnes, qu'elle les supprime pour revenir, comme c'était le cas avant à des ordonnances unizonnes pour tous les patients.

Je vous prie de croire, Madame la ministre, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Nathalie ARTHAUD
Porte parole de Lutte Ouvrière